CTSD du 05 novembre 2019

Déclaration préalable

de la FSU

Monsieur le Directeur Académique des Services de l’Éducation Nationale, mesdames, messieurs,

Lundi 2 septembre, Monsieur Blanquer, ministre de l’Education Nationale, s’exprimait ainsi sur les ondes d’une grande radio française : "*Il y a dans notre société une tendance à dramatiser. Ce qui compte c'est qu'il y a une belle rentrée aujourd'hui, c'est pratiquement celle où il y a le moins de problèmes sociaux et d'organisation. C'est l'une des meilleures rentrées que j'ai connues*". Oui, ce qui compte, c’est que le 2 septembre, nous avons eu une « belle » rentrée. Parce qu’après, sans vouloir dramatiser, il semblerait qu’il y ait eu de sérieux problèmes, sociaux, humains, et d’organisation. Que Monsieur le Ministre n’a pas voulu entrevoir, anticiper, en ce beau jour de rentrée 2019.

Et pourtant… dès la rentrée, les AESH étaient traités de la pire des façons, puisqu’il leur était demandé de travailler gratuitement plusieurs heures par semaine alors qu’une circulaire nationale publiée le 5 juin 2019 stipule que, travaillant 36 semaines, ils doivent être rémunérés 41 semaines, afin de prendre en compte le travail hors temps face aux élèves. Il est même précisé que « l*e temps d'accompagnement de ou des élèves ne peut être lissé sur la période de référence des 41 semaines.* ». Comment peut-on nier ainsi l’existence d’un texte, certes loin d’être parfait, mais qui propose au moins cette reconnaissance-là d’un travail de préparation, de relations avec les familles, d’auto-formation ?

Le discours commun sur l’inclusion associe si fortement l’idée d’inclusion à un progrès des droits qu’elle en devient parfois dogmatique : toute réserve, toute interrogation prend la figure d’un discours d’exclusion et d’inégalitarisme. Or, questionner les limites des politiques inclusives, pointer leurs contradictions, exiger l’analyse objective de leurs effets sur les élèves concernés, sur les classes, sur les personnels ne peut être associé à des conservatismes ségrégatifs. Si davantage d’élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le second degré, cette avancée ne s’accompagne pas des moyens ni de la formation des personnels nécessaires à un accueil de qualité. La promotion de cette éducation inclusive ne trouve son sens que si la continuité des parcours est effective, de l’entrée à l’école à l’insertion professionnelle. La prise en charge des élèves « dys- » doit être également reconnue par l’institution et implique une formation des personnels. La prescription à tout-va de « différenciation scolaire » dans des classes chargées conduit à l’épuisement professionnel des personnels, qui pour bien faire devraient préparer sous plusieurs formats leurs séquences, documents et évaluations afin de les rendre accessibles à chacun des élèves de la classe. La circulaire UPE2A, qui a pour philosophie la seule inclusion en classe ordinaire, accentue les difficultés de scolarisation des EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés en France). Le manque de places conduit aussi à scolariser trop rapidement ou directement des élèves en classe ordinaire sans qu’ils possèdent une maîtrise suffisante du français. Pour que ces UPE2A soient des dispositifs efficaces, elles doivent être abondées en heures afin que les quotas horaires soient respectés et qu’il soit possible de constituer des petits groupes de niveaux.

La promotion de l’éducation inclusive donne une place essentielle dans le système éducatif aux AESH, qui doivent acquérir une professionnalisation et un véritable statut par la création d’un corps d’AESH au sein de la fonction publique. Leur rémunération doit être améliorée, à la hauteur de l’enjeu de leurs missions. Leur formation doit être quantitativement et qualitativement suffisante pour leur permettre d’accompagner aux mieux des élèves aux profils extrêmement variés, dans tous les aspects de leur vie dans les établissements scolaires.

Dès la rentrée également, Monsieur le Ministre aurait pu entendre les alertes sur le nombre élevé des effectifs dans les collèges, en Saône-et-Loire comme ailleurs. Vous présentez toujours, Monsieur le DASEN, votre méthode de calcul comme « nouvelle ». Elle n’a malheureusement plus rien de nouveau, nous vous l’avions déjà signalé l’an dernier, et nous avons bien compris qu’au mépris des difficultés dénoncées, inlassablement, tous les ans, en cette séance de bilan de rentrée, vous appliquez sans faillir vos seuils de 28 élèves en 6e, et 30 au cycle 4. La nouveauté réside peut-être dans la non-prise en compte des élèves redoublants dans la répartition des DHG aux établissements. Pas d’effet d’annonce là-dessus, Monsieur le DASEN… Et pourtant, vous récupérez ainsi un nombre d’heures conséquent, et donc de divisions, au détriment de ces élèves fantômes qui ne comptent ni dans le niveau où ils renouvellent leur année, ni dans celui où ils auraient poursuivi leur scolarité. Et pourtant, ils semblent bien comptabilisés dans vos tableaux ! À ce propos, nous ne comprenons pas comment 21 868 élèves constatés en cette rentrée 2019 font 72 élèves de moins que les 21 949 prévus – qui n’étaient d’ailleurs dans les documents de janvier dernier que 21 937…

Les effectifs élevés sont une réalité que Monsieur le Ministre aurait pu venir constater dans de nombreux établissements de Saône-et-Loire : des niveaux chargés à Buxy, Saint-Exupéry et Pasteur Mâcon en 5e, à Saint-Germain-du-Bois, en 5e et 4e, à S-Exupéry Mâcon et Pasteur Mâcon en 3e à Saint-Germain-du-Plain, en 6e (dont deux classes à 29 élèves, malgré vos effets de seuil, et grâce aux redoublants fantômes),un minimum de 26 élèves dans l’ensemble des divisions du collège Henri Vincenot de Louhans, dont la majorité est à 28 et 29, sans groupes allégés en LV ; alors même que vous indiquez dans votre bilan que cet établissement appartient à la première catégorie d’établissements, dont l’indice de difficulté est élevé, au même titre que les établissements classés REP. Le traitement semble être bien différent ! Nous aimerions à ce propos connaître la classification des autres établissements et leur répartition selon la moyenne départementale, comme cela se faisait les années précédentes. C’est un indicateur important de l’évolution des établissements de Saône-et-Loire, dont les représentants des personnels aimeraient avoir connaissance.

La rentrée n’a pas non plus été simple dans les lycées. Si elle s’est techniquement faite, les problématiques les plus préoccupantes sont d'ordre pédagogique. La réforme du lycée, mal pensée, mise en place de façon précipitée montre tous les dangers que le Snes-Fsu avait annoncé depuis le début. La disparition du groupe classe pose déjà des soucis de gestion… de classe pour une équipe éducative qui concerne désormais… souvent plus de 40 personnes ! Les emplois de temps sont souvent complexes pour les lycéen.ne.s et souvent « à trous » pour les enseignants… Et que dire de la situation des élèves à qui on avait promis qu’ils pourraient suivre par l’intermédiaire du CNED - aux propres frais de leur famille ! - une spécialité non assurée dans un établissement, et qui, aux vacances de Toussaint, n’avaient encore pas reçu de réponse favorable et qui ont donc déjà accumulé au bas mot 24 heures d’enseignement de retard ? La mise en pratique des nouveaux programmes quasiment tous rejetés par le Conseil Supérieur de l’Éducation montre également leurs limites, entre l’encyclopédisme, la déconnexion avec ce qu’un.e jeune lycéen.ne peut appréhender, l’absence de visibilité quant à l’évaluation… A cet égard, le JO du 20 octobre 2019 modifiant encore les dates des E3C (Évaluations Communes de Contrôle Continu) montre bien que le ministère avance aussi à l’aveugle ! Comment les lycéen.ne.s et les personnels peuvent-ils travailler sereinement dans ces conditions ? Il est donc urgent de surseoir à la mise en place des E3C de janvier 2020 !

Par ailleurs, vous évoquez dans votre bilan, Monsieur le DASEN, l’application, à cette rentrée, du décret n°2019-309 du 11 avril 2019 portant à deux le nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires obligatoires des personnels enseignants du second degré, dans l'intérêt du service ainsi que dans celui du renforcement du pouvoir d’achat des enseignants. Là aussi, les mises en garde n’ont pas manqué, bien avant la « belle » rentrée de Monsieur le Ministre. Si l’intérêt du service est sans conteste, puisqu’il fallait bien compenser la suppression des postes, permettez-nous de remettre en cause l’argument du pouvoir d’achat. Du travail, nous en avons déjà bien assez, et nous aimerions être rétribués en conséquence, afin, effectivement, d’améliorer notre pouvoir d’achat. Obliger des collègues à prendre deux heures supplémentaires, ce n’est pas les augmenter, c’est les obliger à travailler davantage, là où ils ont déjà largement leur quota de préparations, de corrections, de temps de présence dans un établissement pour y rencontrer les parents d’élèves, les collègues… Parce que deux heures supplémentaires, c’est bien souvent une classe supplémentaire pour les collègues. Autant de conseils de classe, de parents, de copies en plus. Alors oui, rémunérées, mais en heures supplémentaires, comme leur travail. Cela ne peut pas être considéré comme une hausse de notre pouvoir d’achat. Et quid de ceux qui ne les font pas ? ou qui ne peuvent pas les faire ? Où est-il, le « renforcement de leur pouvoir d’achat » ?

Autre dispositif de dégradation de nos conditions de travail, la loi Dussopt sur la «*transformation*» de la Fonction Publique prépare juridiquement des restructurations d'ampleur autour de trois objectifs : -1) diminuer le nombre de fonctionnaires ; - 2) en finir avec le statut de la Fonction Publique ; - 3) soustraire au périmètre du service public des secteurs entiers pour les transférer au privé. Elle ne permettra plus aucun contrôle ni aucune vérification pour les mutations, pour les promotions, faisant voler en éclat les garanties collectives d’équité entre les agents.

Comme si toutes ces mauvaises décisions ne suffisaient pas, voici maintenant que le gouvernement annonce un projet de loi réformant le système des retraites qui diminuerait drastiquement le montant des pensions des enseignants. Pendant combien de temps encore ce gouvernement va-t-il s’acharner ainsi sur les agents de l’Éducation nationale ?

La FSU elle appelle les collègues à une journée de mobilisation et d’expression sur les conditions de travail le 6 novembre à l’occasion de la réunion du CHSCT ministériel consacré à la connaissance et à la prévention des actes suicidaires. Le 20 novembre, la profession est appelée à soutenir la mobilisation nationale des AESH pour une revalorisation immédiate de leurs salaires, et la création d’un véritable statut. Et le 5 décembre, la FSU manifestera son opposition au projet de réforme des retraites, en appelant l’ensemble des enseignant.es à faire grève et à manifester, pour dénoncer une flagrante et nouvelle dégradation de nos conditions de travail et la mise à mort du statut de fonctionnaire.